



N°2023/28

Objet : Création emploi permanent de technicien territorial

en exercice : 19
Présents : 14
Votants : 18
Exprimés
Pour : 18
Contre : 0
Abstentions : 0

Certifiée exécutoire par le Maire de SAUBENS compte tenu de la transmission à la Sous-préfecture le et de la publication le



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-trois, le 21 septembre, le Conseil Municipal de la Commune de SAUBENS dûment convoqué, s'est réuni à la salle du conseil municipal, sous la Présidence de Monsieur le Maire, JM BERGIA.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 15 septembre 2023

Présents : MMES CARISTAN Carole, GARY Isabelle, LAHANA Agnès, PENNEROUX Béatrice, RENAUD Sandrine

MM BERGIA Jean-Marc, GUILLEMET Olivier, HETREUX Denis, LAMBERT David, MALAVAL Claude, MANGION Denis, MARSAC Alain, MERCI Bernard, PEYRIERES David

Procurations :

Mme JEANNOT Valentine à Mme PENNEROUX Béatrice

Mme NADEAU MASSON Tiphaine à Mme CARISTAN Carole

Mme ZIOUANI Mahjoubà à M. LAMBERT David

M. BONNET Benoit à Mme LAHANA Agnès

Absents :

Mme MASSIA Kristel

Secrétaire de séance : Mme CARISTAN Carole

Vu le Code Général de la Fonction publique et notamment ses articles L313-1 et L332-8

Vu le budget,

Vu le tableau des emplois et des effectifs,

Le Maire informe l'assemblée :

Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction publique, susvisé les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant la nécessité d'assurer les missions suivantes : direction des services techniques

Le Maire propose à l'assemblée :

La création d'un emploi de Directeur Technique à temps complet à compter du 01/11/2023, pour :

- Assurer le management de l'équipe technique
- Superviser l'entretien des espaces verts, de la voirie, des bâtiments et équipements communaux
- Assurer le suivi des projets communaux
- Travailler en transversalité avec l'équipe administrative
- Assurer l'intérim de la directrice générale des services en son absence

Cet emploi est ouvert aux fonctionnaires relevant du cadre d'emploi des techniciens territoriaux

Après en avoir délibéré le conseil municipal adopte à l'unanimité ces propositions, ainsi que la modification du tableau des emplois et des effectifs.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité.

Monsieur le maire est chargé de signer tous les documents relatifs à ce dossier et de procéder au recrutement.

Les signatures sont au registre.
Fait à Saubens, le 25 septembre 2023.

Envoyé en préfecture le 02/10/2023
Reçu en préfecture le 02/10/2023
Publié le
ID : 031-213105331-20230921-202328-DE



Le Maire,



J.M. BERGIA
J.M BERGIA